

Enregistrement et succession

ECB2017-NCOX_AR

Domaine : **Sciences économiques et de gestion** Grade académique : **Bachelier Comptabilité - Arlon**Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027 (Q2)**

CRÉDITS ECTS 2		VOLUME HORAIRE 24 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département économique d'Arlon	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Damien MARLIER	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Nathalie BOULANGER Damien MARLIER

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
CCA-Comptabilité	2	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Les acquis d'apprentissage terminaux sont les suivants

1. S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

- Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

- Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents, ...)
- Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- d'analyser une problématique de droit d'enregistrement- succession
- de déterminer l'impôt dû

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Cette UE de bloc 2 du Bachelier en comptabilité porte sur les droits d'enregistrement et de succession. Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable d'analyser une problématique de droit d'enregistrement-succession et de déterminer l'impôt dû. Le contenu se répartit en deux volets : l'enregistrement (règles générales de perception, étude des principaux droits proportionnels) et la succession (règles de dévolution, règles de perception). L'enseignement, dispensé en français a lieu au Q1 et repose sur un cours magistral exposant les règles fiscales, la résolution d'exercices et une réflexion autonome menée lors de séances asynchrones, en s'appuyant sur des vidéos et diaporamas, la législation et divers documents déposés sur la plateforme Moodle. Cette UE ne présente ni prérequis, ni corequis, et la fiche ne mentionne aucune UE pour laquelle elle serait elle-même prérequis. Elle contribue aux acquis d'apprentissage terminaux liés à l'insertion dans le milieu professionnel (adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques) et à l'organisation rigoureuse du travail (mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable, gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais).

CONTENU

I. DROITS D'ENREGISTREMENT

- A. Formalité de l'enregistrement et établissement de l'impôt
- B. Division des droits et règles générales de perception
- C. Obligation de l'enregistrement
- D. Fixation des droits
- E. Enregistrement gratuit
- F. Exemption de la formalité de l'enregistrement

II. DROITS D'ENREGISTREMENT : TAXE DE DONATION – DROIT DE VENTE – DROIT DE PARTAGE

- A. Base imposable
- B. Assujettis à l'impôt
- C. Assiette imposable
- D. Tarif des droits
- E. Réductions
- F. Exemptions
- G. Mode de prélèvement
- H. Perception et recouvrement

III. DROITS DE SUCCESSION ET TAXE COMPENSATOIRE (POUR LES TROIS RÉGIONS)

- A. Arrêté Royal portant règlement général des droits de succession
- B. Établissement des droits
- C. Actif imposable
- D. Évaluation de l'actif imposable
- E. Passif admissible
- F. Déclaration de succession
- G. Tarif des droits
- H. Exemptions et réductions
- I. Liquidation des droits
- J. Paiement des droits et amendes

SOURCES ET RÉFÉRENCES

vidéos et diapos

- législation
- documents mis sur la plateforme moodle
- E. de Wilde d'ESTMAEL et G.ROLIN JACQUEMYS, « Les droits de succession et les droits de donation, aspects théoriques et pratiques », 3ème édition, Larcier, 2019.
- A.CULOT, « Manuel de droits d'enregistrement », 9ème édition, Larcier 2026.
- A.CULOT, « Manuel de droits de succession », 9ème édition, Larcier 2026.
- F.GOFFINET et D.CRAHAY « 80 techniques pour optimiser votre planification patrimoniale et successorale », Indicator Larcier, 2021.
- WERDEFROY, (annuaire des droits d'enregistrement), Kluwer, 2022, [monkey.be](https://www.monkey.be).
- A.MAYEUR et J.DECUYPER, « droits de succession », Kluwer 2022, [monkey.be](https://www.monkey.be).
- [Fisconet.be](https://www.fisconet.be)

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ACOA2017 — Enregistrement et succession	À définir

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
--------------------------	--------	-----------------------	---------------------

ACOA2017 — Enregistrement et succession		24 h	Français	Français
---	--	------	----------	----------

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ACOA2017 — Enregistrement et succession	Le cours sera donné sous forme de séminaire

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE s'inscrit dans la cohérence du programme en contribuant directement au développement d'une ou plusieurs compétences du profil de compétences du bachelier en comptabilité. Elle participe à la construction progressive des compétences visées par le référentiel, en synergie avec les autres UE du pôle, et prépare les étudiants à l'exercice du métier de comptable.

Partie 4Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

L'évaluation au sein de cette UE est intégrée

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale est calculée conformément aux modalités d'évaluation reprises plus bas dans la fiche

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ACOA2017	Février-Juin : examen écrit, pondération 100 %. Deuxième session : examen écrit, pondération 100 %. Examen écrit à livre ouvert, sans support digital. L'étudiant peut utiliser tous les supports écrits qu'il souhaite. Il lui appartient de veiller à ce que ceux-ci soient bien à jour. <i>* Pondération en % par rapport au total. Examen écrit. L'étudiant peut utiliser uniquement son code (législation non annotée mais possibilité de souligner ou de surligner). Il lui appartient de veiller à ce que celle-ci soit bien à jour. N'oubliez pas votre calculatrice ! Si la moyenne est inférieure à 10/20, l'ensemble de l'UE doit être représentée en seconde session. Langue d'évaluation : français.</i>

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.